



Conditions générales de réservation

Ces conditions générales de ventes sont destinées à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes dans l'établissement « Un Parfum de Violette » 435 rte du Mont Chéron, 14600 Fourneville, France. Elles constituent le contrat de réservation entre les propriétaires, Laurence et Daniel LE SECH et le client d'un séjour en chambres d'hôtes.

Article 1 : Durée du séjour : Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour effectué conformément aux dates réservées, sauf accord du propriétaire.

Article 2 : Les consommations et prestations supplémentaires non prévues seront à régler en fin de séjour. L'établissement n'accepte pas les chèques au moment du départ.

Article 3 : Heure d'arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé lors de la réservation et aux heures mentionnées ci-après. Les chambres sont disponibles à partir de 16h00 et ce jusqu'à 19h30. Merci de prévenir en cas d'arrivée après 19h30. Dans le souci de respecter le repos et le bien-être de chacun, nous n'acceptons pas les arrivées après 22 heures.

Article 4 : Heure de départ : Les chambres doivent être libérées pour 11h30 heures.

Après 11h30 heures, il vous sera facturé une nuitée supplémentaire.

Article 5 : Annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre postale ou mail adressé aux propriétaires de « Un Parfum de Violette ». -Si l'annulation intervient plus de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis aux propriétaires. Aucune réclamation du solde du prix de l'hébergement initialement prévu ne sera effectuée. -Si l'annulation intervient moins de 72 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement initialement prévu. -Si le client ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu de début du séjour, les propriétaires se réservent le droit de disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement. -En cas de séjour écourté par rapport à la réservation initialement prévue, le prix correspondant au coût de l'hébergement initialement prévu reste intégralement acquis aux propriétaires.

Dans tous les cas l'acompte reste acquis aux propriétaires.

Article 6 : Annulation par les propriétaires : Lorsqu'avant le début du séjour, les propriétaires annulent le séjour, ils doivent en informer le client le plus rapidement possible et s'assurer que le message a bien été reçu. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 7 : Taxe de séjour : La taxe de séjour est un impôt local et est incluse dans le prix de la nuitée. Elle est collectée par le propriétaire pour le compte de la commune de Fourneville et est reversée ensuite au Trésor Public.

Un parfum de Violette

435 rte du mont chéron - 14600 Fourneville Tel : 02.31.87.03.75 / 06.10.23.73.21

contact@unparfumdeviolette.com

www.unparfumdeviolette.com

Article 8 : Capacité : La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le jour de l'arrivée, le nombre d'occupants est supérieur, les propriétaires sont en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des propriétaires, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de personnes supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 9 : Petit déjeuner : Le petit déjeuner est inclus dans le prix des chambres. Il est servi de 8h30 à 10h00. Pour nous adapter à vos besoins, merci de nous indiquer à votre arrivée, ou la veille au soir, l'heure à laquelle vous désirez prendre votre petit déjeuner. Cela nous permettra de nous organiser pour mieux vous servir. Le petit déjeuner est servi dans la salle à manger commune ou sur une des terrasses si la météo le permet.

Article 10 : Repas : Si vous le souhaitez, un repas vous est servi. Afin de vous proposer le meilleur, nous préciser la veille ou le matin même si vous souhaitez dîner dans l'établissement.

Article 11 : Les animaux de compagnie : Pour des raisons d'hygiène et de tranquillité de nos hôtes, les animaux de compagnie ne sont pas acceptés à « Un Parfum de Violette ». En cas de non-respect de cette clause par le client, le refus d'accepter les animaux et ses propriétaires par les propriétaires des chambres d'hôtes ne peut être assimilé à une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des propriétaires. De sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 : art de vivre, utilisation des lieux : Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il est demandé de ne pas fumer, de ne pas manger dans les chambres. Le client s'engage à respecter les consignes de savoir-vivre figurant dans les présentes conditions générales de vente. Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Les enfants évoluant au sein de « Un Parfum de Violette » sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

Un parfum de Violette

435 rte du mont chéron - 14600 Fourneville Tel : 02.31.87.03.75 / 06.10.23.73.21

contact@unparfumdeviolette.com

www.unparfumdeviolette.com